

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre, à l'effet qu'une consultation publique sur les projets de règlement 240-24 et 241-24 modifiant le règlement 132-10 relatif au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) se déroulera le 5 février 2025 à 18h au 111, 107^e Rue à Beauceville, et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification proposée.

Le projet de règlement 240-24 vise à permettre dans la grande affectation Villégiature du secteur du Lac Sartigan à Saint-Alfred, un stationnement à titre d'usage principal sur le lot 4962242.

Le projet de règlement 241-24 vise à permettre la conversion d'usages bénéficiant de droits acquis ou d'une autorisation délivrée par la CPTAQ en zone agricole, sous certaines conditions.

Les projets de règlement 240-24 et 241-24 peuvent être consultés au bureau de la MRC Beauce-Centre, situé au 111, 107^e Rue à Beauceville, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Beauceville
Ce 15 janvier 2025



Jacques Bussièrès,
directeur général et greffier-trésorier